

Lutte contre les plantes invasives

ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2015

Une espèce envahissante est une espèce dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes [...] (*définition de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature - UICN*). Il s'agit donc de certaines plantes exotiques originaires d'un autre continent, qui, une fois introduites dans le milieu naturel prolifèrent, créant ainsi de sérieux problèmes écologiques, économiques et parfois même sanitaires.

La Ville de Rumilly a donc procédé à un état des lieux des espèces invasives présentes sur son territoire en 2014. Cet inventaire détaillé recense l'ensemble des lieux connus où des espèces invasives se sont nichées. Une fois ce diagnostic élaboré, la Ville a entamé une réflexion sur les moyens de lutte possible, en fonction de l'espèce et de sa quantité, du milieu, et des moyens mis à disposition.

Ainsi, dans le cadre de cette stratégie de lutte, priorité a été donnée à une plante invasive allergisante : ***l'ambroisie à feuilles d'Armoise***.

▾ L'ambroisie à feuilles d'armoise

FOCUS :

Les deux faces de la feuille sont du même vert, la feuille n'a pas d'odeur quand on la froisse, la tige est velue.

Au stade « plantule »



Au stade « végétatif »



Au stade « floraison »



A ne pas confondre avec l'armoise commune (face inférieure de la feuille gris argenté et odeur marquée quand on la froisse dans les mains, pas de poils sur la tige)



ou l'armoise annuelle (feuille finement découpées, odeur forte également quand on la froisse et pas de poils non plus sur la tige)



Cette plante, apparue pour la première fois en France dès 1865, provient d'Amérique du Nord. Introduite par un lot de graines de fourrage, elle s'est propagée rapidement avec les terres contaminées par les semences de la plante ou les graines collées aux engins de transports.

C'est une plante pionnière, elle colonise en première ligne les terrains abandonnés, les chantiers, les friches, le long des routes, les voies ferrées, les cultures (blé, maïs, ...), ... Mais elle ne supporte pas la compétition des autres espèces.

Son pollen, libéré d'août à septembre, est très allergisant. Quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour que les symptômes apparaissent (rhinite, eczéma, conjonctivite, ...). 6 à 12 % de la population exposée sont allergiques à l'ambrosie.

Elle est particulièrement bien implantée dans la région Rhône-Alpes et, du fait de son impact sanitaire, il est important de pouvoir mettre en place une veille et une stratégie de lutte adaptée avant l'apparition du pollen qui peut parcourir jusqu'à 100 km autour de la plante.

Pour limiter la quantité de pollen, et éviter la perte de biodiversité, il faut empêcher sa prolifération en cherchant à éviter toute production de graine qui, tombées au sol, multiplieront le nombre de plants l'année suivante (réensemencement). Les graines sont barochores, c'est-à-dire qu'elles tombent par gravité au pied du plant mère, il n'y a pas de transport par le vent. Par contre, tout transport de terres, entre chantiers, par les engins ou sur les roues de voiture, seront vecteurs de contamination.

Un seul pied d'ambrosie peut produire entre 100 et 3000 graines et celles-ci pourront encore germer au-delà de 10 ans, et parfois même jusqu'à 40 ans !!

L'état, les collectivités territoriales et l'ARS Rhône-Alpes se mobilisent pour sensibiliser le public et engager des actions pour freiner l'extension de l'ambrosie. Des comités de pilotage régionaux et départementaux ont été créés afin de réunir, à chaque niveau, les principaux acteurs du territoire. Un arrêté préfectoral n° 2012190-0001 du 28 juin 2012 prescrit la destruction obligatoire de l'ambrosie dans le département de la Haute-Savoie.

Ainsi, la stratégie de lutte de la Ville de Rumilly a consisté, dans un premier temps, à employer des techniques dites « curatives » par la destruction des plants existants :

1. **l'arrachage** : cette technique est à privilégier. La plante est arrachée aux mois de juin et juillet pour éviter la floraison, et donc l'apparition de pollen, et la grenaison (production de graines). L'arrachage est écologique, il constitue une alternative à l'utilisation d'herbicide et traite rapidement les surfaces peu étendues. Il doit être réalisé à l'aide de gants afin d'éviter le développement d'allergie dû à des contacts répétés avec la plante,
2. **le fauchage** : lorsque l'arrachage n'est pas envisageable (plants trop résistants, inaccessibles, terres trop sèches), le fauchage vient en remplacement. Toujours écologique mais nécessitant une débroussailluse voire une épareuse, il nécessite plus de moyens techniques mais contribue toujours à stopper la pollinisation et la grenaison. Il ne doit pas intervenir avant le mois de juillet car la plante, dans ce cas, produira de nouvelles tiges et se révélera encore plus dense. Pendant cette période, il conviendra de privilégier l'arrachage,
3. **le décapage du sol** : pour les plants présents sur des terrains nus, non végétalisés. Cette technique a l'avantage de stopper la photosynthèse, la plante étant ensevelie sous la terre. La plante meurt. Il n'y a donc ni pollen, ni graines. L'inconvénient est que le décapage ne permet pas aux plantes autochtones de prendre le dessus si des graines contenues dans le sol venaient à germer. En effet, l'ambrosie est une plante pionnière c'est-à-dire qu'elle apprécie les terrains dépourvus de végétaux mais dès qu'elle est mise en concurrence, elle régresse puis disparaît.





L'ambrosie est une plante qui peut se laisser au sol après arrachage ou fauchage, la plante ne bouture pas.

Un important dispositif a été mis en œuvre sur le territoire, notamment à l'ecoplateforme de formations BTP située dans la zone industrielle de Balvay à Rumilly.

Un travail en équipe entre les employés de l'ecoplateforme, les Espaces Verts de la Ville et le Service Développement Durable a permis de combiner les techniques de lutte pour arriver au bout de 30 000 m² d'ambrosie. Ce qui paraissait insurmontable il y a encore quelques semaines, s'est avéré efficace grâce à l'effort consenti et aux moyens déployés. L'ecoplateforme a effectué le décapage de tous les terrains dénudés à l'aide des engins de la plateforme tandis que l'épareuse des Espaces Verts fauchait l'ambrosie là où la végétalisation pouvait demeurer. Pour terminer le travail, le Service Développement Durable arrachait les plants inaccessibles par les machines (bordures, talus abruptes, surfaces caillouteuses, ...) et les plants éventuellement couchés par l'épareuse.



L'ensemble des sites signalés ont été traités et les plantes supprimées ou fauchées. Les graines des années précédentes contenues dans le sol pouvant encore germer, des précautions seront prises pour éviter tout brassage de terres ex-situ, surtout en période printanière ou estivale puisque la germination s'opère entre 20 et 25 degrés.

Si des déblais devaient être déplacés, un décapage de la première couche de terre sera réalisé. Seule la seconde couche sera utilisée. Les terres exportées devront, soit être végétalisées dans les plus brefs délais pour instaurer immédiatement une compétition avec d'autres espèces locales, soit être utilisées en sous-couche ou en enfouissement de manière à éviter de laisser germer des graines dans la couche supérieure et de contaminer d'autres sites.

A présent, une surveillance particulière doit être réalisée sur ce site et les parcelles environnantes, les cultures agricoles attenantes à l'ecoplateforme ayant révélé une présence importante de la plante.





Dans tous les cas, en vue de mettre en place des mesures préventives, chaque suspicion ou site infesté doit être signalé aux « référents ambroisie » de la Ville par le biais du site : <http://www.signalement-ambroisie.fr/> en précisant l'adresse exacte et si possible à l'aide d'une photographie. Un mail sera

envoyé aux référents qui se rendront sur place, vérifieront et éradiqueront le ou les plants. Un second mail sera également envoyé à l'émetteur pour l'avertir de la bonne prise en compte de son signalement. Une application smartphone « signalement ambroisie » est également disponible et permet, en quelques clics, d'envoyer la position GPS et une photographie du site trouvé.

Enfin, sachez que la plupart des aliments pour oiseaux contiennent des graines d'ambroisie qui ont été mélangées aux graines récoltées ! Prenez garde dans votre jardin !

Eliminer l'ambroisie est un devoir de santé publique. C'est de la responsabilité de tous !!

